



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 1<sup>er</sup> juin 2021**

L'an deux mille vingt et un le 4 juin à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER Jean Francis RICHEUX, Rémi PITRE, Philippe BONNIN, Jean RONSIN, Marc HERVE, Jean-Claude BELINE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS, Bernard LOUAPRE, Christophe LECONTE (suppléant de M. MARTIN)

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUFFA, Marie Edith MACE, Sandrine ROL, Messieurs Teddy REGNIER, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Guillaume PERRIN

Pouvoir : de Madame MACE à Monsieur DEMOLDER,

Assistaient également : Monsieur Antoine DECONCHY, Mesdames Gisèle MARIE et Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Francis RICHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 21 mai 2021

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°21/06-08 Modification de l'enveloppe destinée au financement des bassins versants**

## Comité syndical du 1<sup>er</sup> juin 2021

### N°21/06-08 Modification de l'enveloppe destinée au financement des bassins versants

Rapport,

Vu que le contrat de bassin versant du moyen Couesnon (ou « Couesnon aval ») bénéficie d'un financement du SMG Eau 35 depuis 2018. L'enveloppe dédiée à ce bassin versant a été déterminée en fonction des premières demandes faites par le syndicat de bassin versant.

Vu que l'enveloppe destinée aux autres bassins versants est déterminée en fonction de la production des captages superficiels du bassin versant, avec une valeur plancher de 30 000€.

Considérant que l'enveloppe actuelle pour ce bassin versant est inférieure à cette valeur et qu'elle ne correspond plus aux besoins de financement sur ce territoire.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **APPROUVER** cette modification d'enveloppe attribuée au financement du bassin versant du moyen Couesnon à 30 000€ et de la rendre effective dès l'exercice 2021.

**Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité**

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Le Président,

Joseph BOIVENT

